

## FRÉQUENTATION HÔTELIÈRE HÔTELLERIE FAMILIALE

Au dernier trimestre 2012, la fréquentation en hôtellerie familiale est en hausse de 4 % par rapport au quatrième trimestre 2011. Les hausses d'octobre et novembre ont compensées la baisse de décembre.

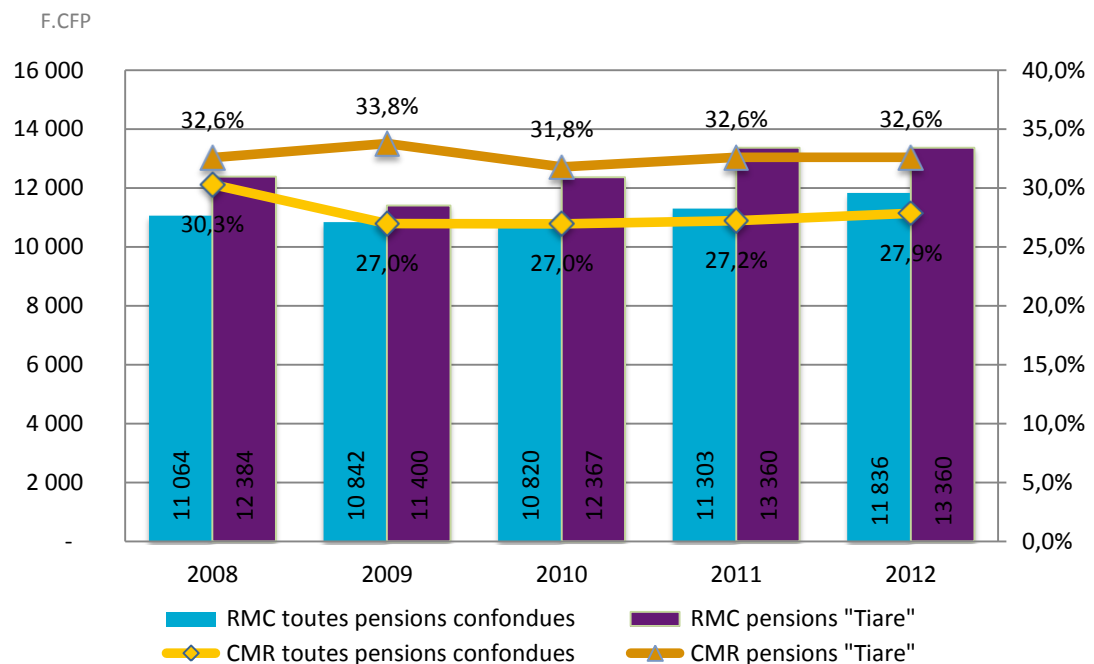
Le coefficient moyen de remplissage (CMR) augmente de 0,8 point et conduit aussi à une hausse du revenu moyen par chambre (RMC) à 12 200 Cfp.

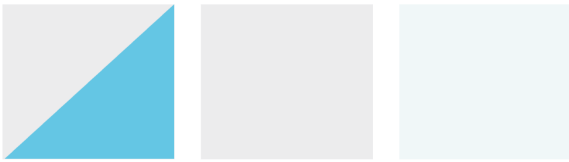
Le tourisme international représente 56,5 % des nuitées consommées, malgré une progression du marché local.

La clientèle étrangère privilégie les établissements classés où elle représente 61 % des nuitées consommées.

En cumul depuis le début de l'année, le CMR s'établit à 33 % en progression de 1 point par rapport à l'année passée.

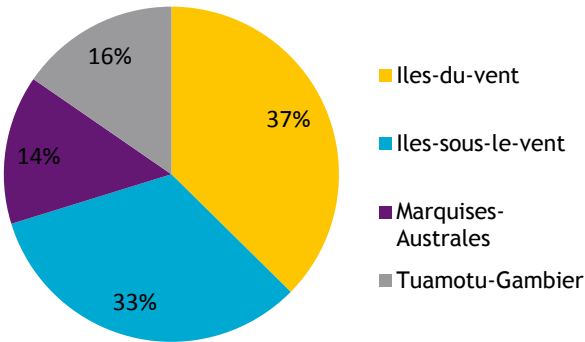
### INDICATEURS DE GESTION DU TRIMESTRE EN CUMUL



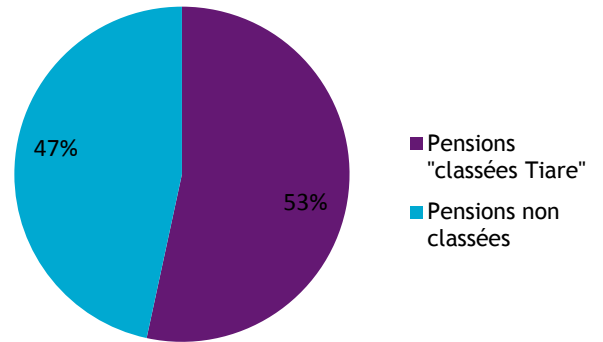


**NOMBRE TOTAL DE PENSIONS ENQUETÉES : 107**

**RÉPARTITION DES CHAMBRES OFFERTES PAR ARCHIPEL**

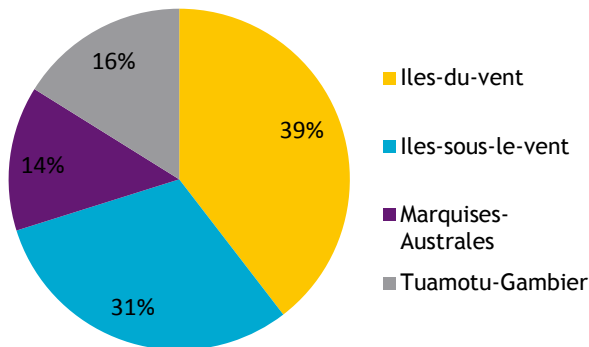


**RÉPARTITION DES CHAMBRES OFFERTES PAR CLASSE**

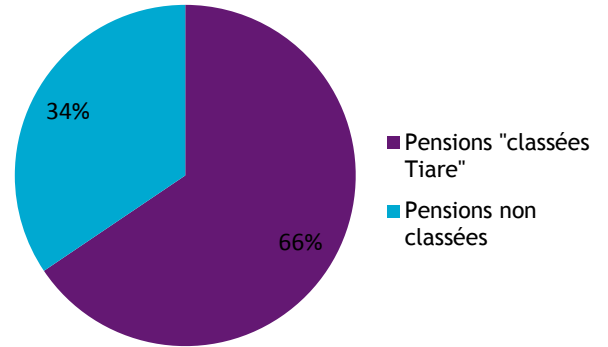


Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

**RÉPARTITION DES CHAMBRES VENDUES PAR ARCHIPEL**

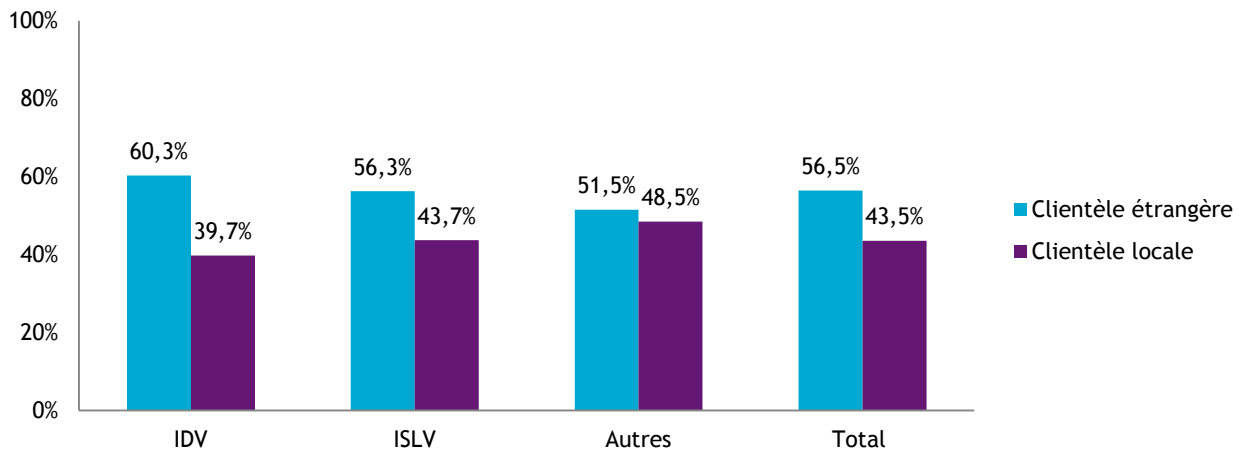


**RÉPARTITION DES CHAMBRES VENDUES PAR CLASSE**



Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

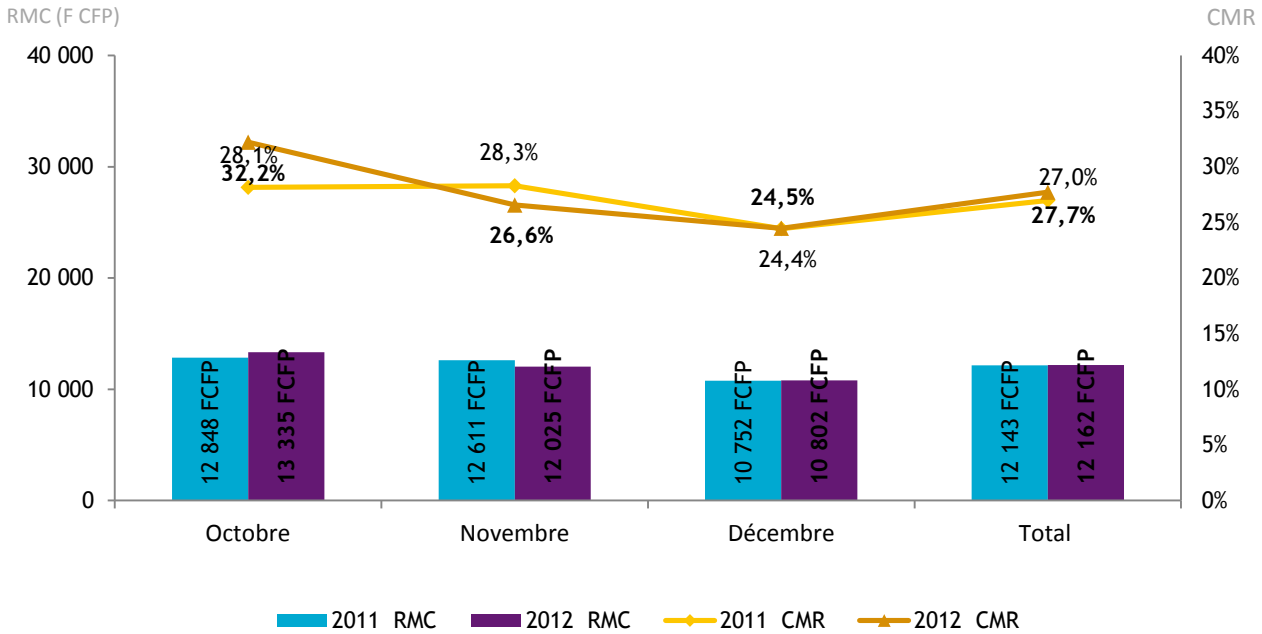
**RÉPARTITION DES CHAMBRES VENDUES PAR TYPE DE CLIENTÈLE**



Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

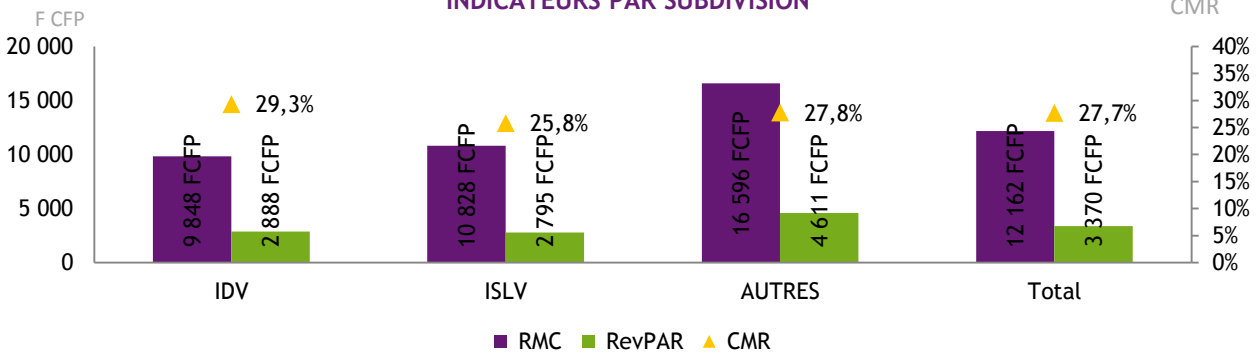
INDICATEURS DE GESTION DU TRIMESTRE : TOUTES PENSIONS CONFONDUES

Revenu moyen par chambre louée : 12 162 FCFP  
 Revenu moyen par chambre disponible : 3 370 FCFP  
 Coefficient moyen de remplissage : 27,7%



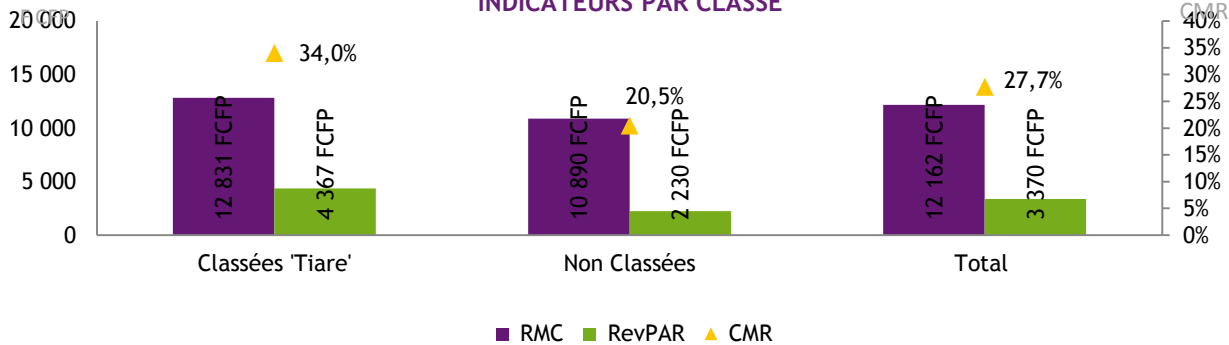
Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPHF)

INDICATEURS PAR SUBDIVISION



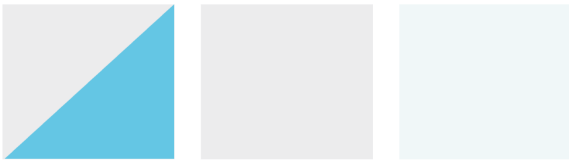
Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPHF)

INDICATEURS PAR CLASSE



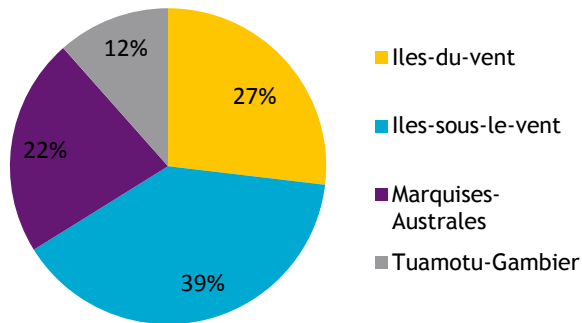
Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPHF)



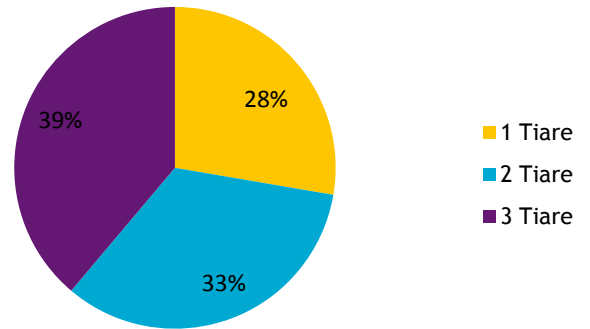


**NOMBRE DE PENSIONS "CLASSÉES TIARE" ENQUETÉES : 74**

RÉPARTITION DES CHAMBRES OFFERTES PAR ARCHIPEL

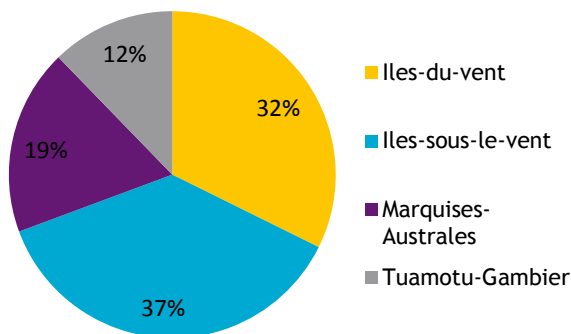


RÉPARTITION DES CHAMBRES OFFERTES PAR CLASSEMENT TIARE

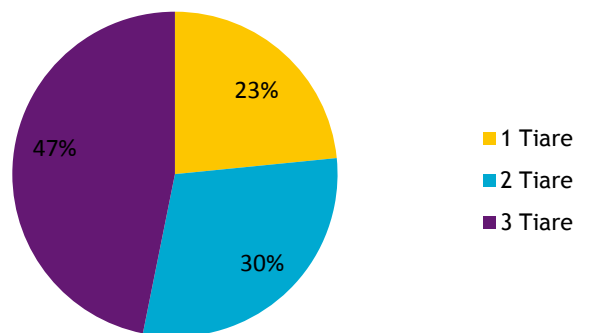


Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

RÉPARTITION DES CHAMBRES VENDUES PAR ARCHIPEL

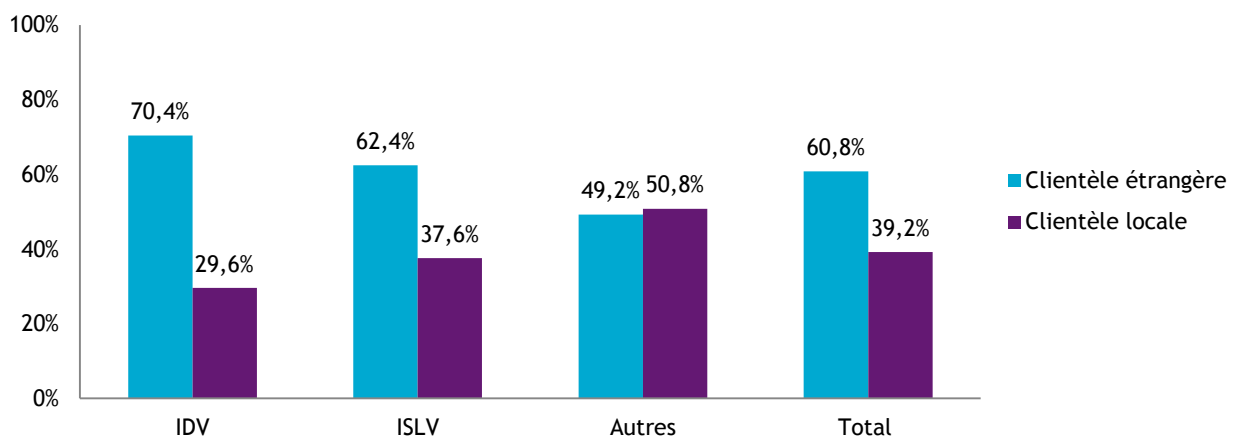


RÉPARTITION DES CHAMBRES OFFERTES PAR CLASSEMENT TIARE



Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

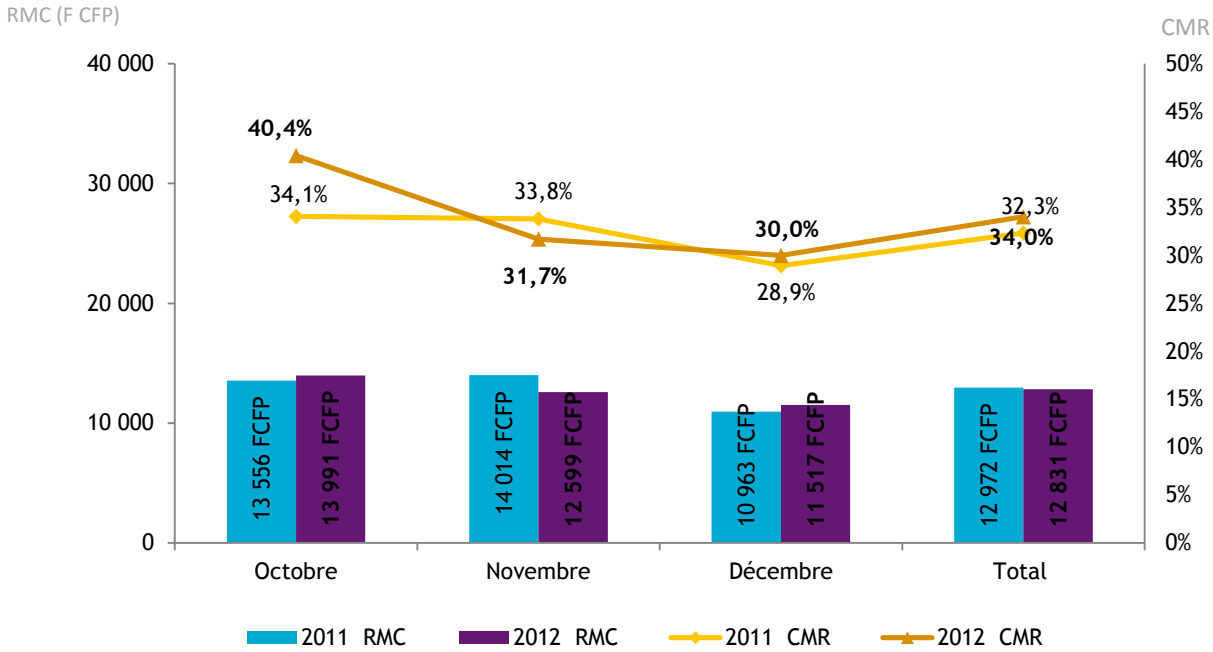
RÉPARTITION DES CHAMBRES VENDUES PAR TYPE DE CLIENTÈLE



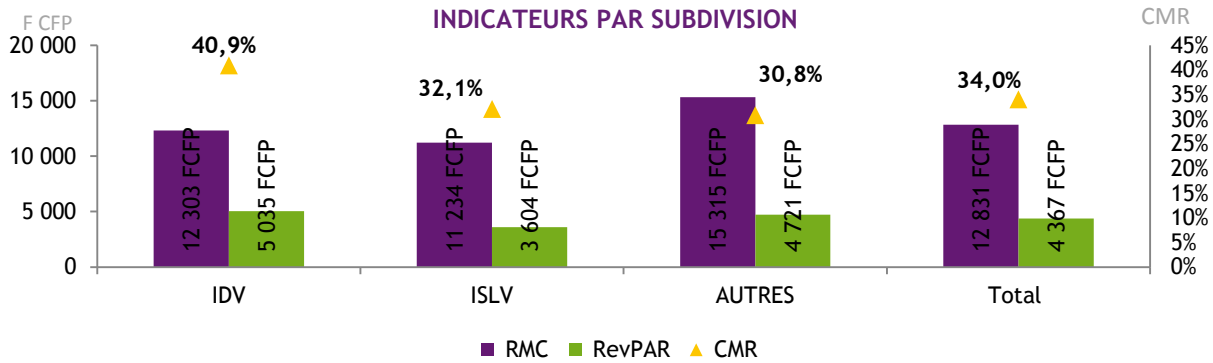
Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

INDICATEURS DE GESTION DU TRIMESTRE : PENSIONS "CLASSÉES TIARE"

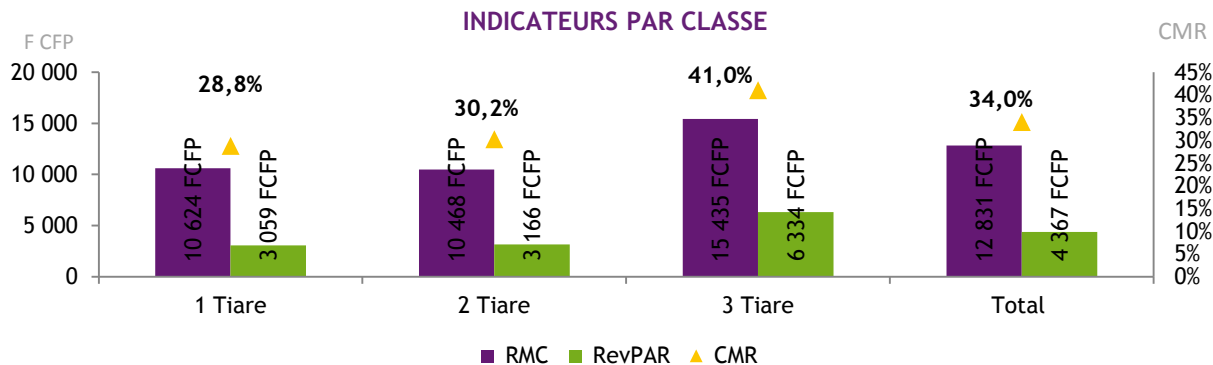
Revenu moyen par chambre louée : 12 831 FCFP  
 Revenu moyen par chambre disponible : 4 367 FCFP  
 Coefficient moyen de remplissage : 34,0%



Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans La Petite Hôtellerie Familiale (EPPHF)



Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans La Petite Hôtellerie Familiale (EPPHF)



Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans La Petite Hôtellerie Familiale (EPPHF)



## DÉFINITIONS

**Coefficient Moyen de Remplissage (CMR)** : Exprimé en pourcentage, il indique le niveau moyen de fréquentation d'un hébergement sur la période donnée. Il est obtenu en divisant le nombre de chambres vendues par le nombre de chambres offertes à la location.

**Le Revenu Moyen par Chambre louée (RMC)** : Le RMC reflète le prix moyen auquel est vendue une chambre sur une période donnée. Il est obtenu en divisant la Recette hébergement par le nombre de chambres vendues. Le RMC est exprimé hors taxes.

**Le Revenu Moyen par Chambre disponible (RevPar)** : Est obtenu en divisant la Recette hébergement par le nombre de chambres disponibles. Il peut également être obtenu en multipliant le RMC par le CMR. Il permet de mieux cerner les liens entre le remplissage et le prix de vente. Le RevPar est exprimé hors taxes.

**Classement Tiare** : Les établissements relevant de l'hébergement de tourisme chez l'habitant et de la petite hôtellerie familiale font l'objet d'un classement par nombre de fleurs de tiare croissant, de un à trois, suivant la qualité et les attraits touristiques de leur site d'implantation, le niveau de confort et d'équipement de leurs installations et les services proposés, sur la base de normes et selon des modalités fixées par l'arrêté n° 494 CM du 12 avril 2001 modifié. Que l'établissement soit existant ou en projet, la classification permet d'être reconnu mondialement par les professionnels du tourisme (parution dans le guide du voyage du GIE « Tahiti Tourisme ») et de solliciter des aides financières du Pays. (Source : Service du Tourisme (SDT))